



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 29 : Sécurité de l'aviation — Surveillance et analyse

ÉLABORATION D'UN SYSTÈME DE CLASSEMENT BASÉ SUR LE RISQUE ASSOCIÉ POUR LES QUESTIONS DE PROTOCOLE (PQ) PROVENANT D'AUDITS USOAP-CMA

(Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'objet de la présente note de travail est de proposer l'élaboration, via l'Organisation de l'aviation civile internationale, d'un système de classement basé sur le risque associé pour les questions de protocole (PQ), afin de fournir aux États un mécanisme de priorisation pour traiter des questions de protocole et de leur permettre d'affecter efficacement des ressources pour améliorer la sécurité d'exploitation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note des informations présentées dans cette note de travail ;
- inviter instamment l'OACI à prendre les dispositions nécessaires pour élaborer un système de classement basé sur le risque associé pour les questions de protocole.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 9735, <i>Manuel de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité</i> , Troisième édition, 2011 Doc 9859, <i>Safety Management Manual</i> , Troisième édition, 2013.

¹ La version espagnole a été communiquée par la République bolivarienne du Venezuela.

1. INTRODUCTION

1.1. Les questions de protocole (PQ) sont le principal outil utilisé dans l'USOAP pour évaluer le niveau de mise en œuvre effective du système de supervision de la sécurité d'un État sur la base des huit éléments cruciaux, de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, des SARP, des PANS et des éléments indicatifs connexes de l'OACI.

1.2. Le principal objet des questionnaires du protocole d'audit est de normaliser les audits effectués dans le cadre de l'USOAP. Chaque questionnaire comprend une série de questions de protocole (PQ) générales, suffisamment souples pour permettre une évaluation appropriée de l'ampleur et de la complexité des activités aéronautiques de chaque État.

2. ANALYSE

2.1. Les PQ sont le principal outil utilisé lors des audits pour évaluer les capacités d'un État en matière de surveillance de la sécurité d'exploitation, sur la base de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, des SARP, des PANS et des éléments indicatifs connexes de l'OACI. .

2.2. Selon les dispositions établies par l'OACI, l'usage de PQ normalisées assure la transparence, la qualité, la fiabilité et l'équité dans la mise en œuvre et la conduite des activités de CMA de l'USOAP, tant donné que chaque PQ est liée à un élément crucial (CE) et que, lorsque l'état qui y correspond est « non satisfaisant, » cela est inscrit en regard du CE connexe et de l'absence de mise en œuvre effective (LEI) correspondante dans les résultats d'audits.

2.3. Bien que le Doc 9735 — *Manuel de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité* dispose que « les États sont tenus de traiter, en priorité, les questions de protocole auxquelles correspond un état non satisfaisant, » il n'a été établi jusqu'à présent aucun mécanisme explicite autre que le jugement de valeur ou la compétence du personnel responsable dans chaque État.

2.4. En accord avec ce qui précède, il est proposé que l'OACI élabore, avec le soutien d'experts des États signataires, un système de classement pour les PQ basé sur le risque qui est impliqué, de manière à fournir aux États un mécanisme de priorisation pour traiter des questions de protocole sur la base des incidences directes qu'ont ces PQ sur la sécurité d'exploitation.

2.5. Sur la base de l'examen des questions de protocole (PQ) auquel il est actuellement procédé en raison de l'inclusion des exigences de gestion de la sécurité d'exploitation applicables aux États, il vaudrait sans doute la peine d'inclure cette activité de classement dans le plan de travail, ce qui permettrait que deux aspects importants soient établis. Le premier de ces aspects est d'établir quelles questions ont le plus grand effet ou les plus grandes incidences sur la sécurité d'exploitation pour l'État, et le second est de déterminer le niveau de LEI sur la base du poids accordé à chaque PQ, lequel est attribué sur la base du risque associé. Il est à noter que l'intention de ce système ne serait pas de fermer les yeux sur la conformité à certaines normes et pratiques recommandées, mais plutôt d'offrir un mécanisme de priorisation et par la suite d'attribuer efficacement des ressources, tant humaines que financières, pour améliorer la sécurité d'exploitation.

3. CONCLUSION

3.1 Sur la base de ce qui précède et de l'intérêt accru pour la gestion de la sécurité d'exploitation au niveau mondial, l'objet de la présente note de travail est de proposer que l'OACI, avec le soutien d'experts des États signataires, élabore un système de classement pour les PQ basé sur le risque associé, de manière à fournir aux États un mécanisme de priorisation pour traiter des questions de protocole, ce qui améliorerait l'attribution de ressources de la part des États ainsi que la sécurité d'exploitation,

— FIN —